

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 MARS 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 12 mars 2012, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Sylvie Robidas	siège 2
Serge Allie	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Alain Tétrault	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2012-03-59

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point 15.4 *Formation* et en laissant le point 22 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 13, 27 et 28 février 2012;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;**
6. **Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect;**
7. **Appel d'offres :**
 - 7.1 **Abat-poussière**
 - 7.2 **Entretien des plates-bandes**
8. **Denis pour le gravier;**
9. **Gratuité de la salle de l'Âge d'Or pour le Repas Pascal (28 mars);**
10. **Programme d'inspection des fosses septiques;**
11. **Mois de l'arbre et des forêts;**
12. **Subvention pour l'ensemencement du lac Lindsay;**

13. Ajustement des salaires;
14. Programme d'Aide à l'entretien du réseau routier;
15. Incendie :
 - 15.1 Salaire
 - 15.2 Équipements
 - 15.3 Point d'eau
 - 15.4 Formation
16. Inode;
17. 150^e anniversaire de Saint-Malo;
18. Rapport
19. Paiement des comptes :
 - 19.1 Comptes payés
 - 19.2 Comptes à payer
20. Bordereau de correspondance;
21. Rapports :
 - 21.1 Maire
 - 21.2 Conseillers
 - 21.3 Directrice générale
22. Varia;
23. Évaluation de la rencontre;
24. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13, 27 ET 28 FÉVRIER 2012**

Résolution 2012-03-60

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2012-03-61

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2012-03-62

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e parmi l'assistance.

5. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Résolution 2012-03-63

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

il est résolu que :

- la municipalité de Saint-Malo s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010 -2013;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT AFIN D'EN RENFORCER LE RESPECT

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

- CONSIDÉRANT QUE** cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;
- CONSIDÉRANT QUE** cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;
- CONSIDÉRANT QUE,** lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;
- CONSIDÉRANT QUE** ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;
- CONSIDÉRANT QUE,** depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;
- CONSIDÉRANT QUE,** dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;
- CONSIDÉRANT QU'** en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;
- CONSIDÉRANT QUE** les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un de ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;
- CONSIDÉRANT** les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

Résolution 2012-03-64

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

D'EXPRIMER l'objection de la municipalité de Saint-Malo à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;

DE DEMANDER au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. APPEL D'OFFRES :

7.1 Abat-poussière

ATTENDU QUE les prix ont été demandés à Calclo, Somavrac et Sel Warwick pour l'abat-poussière en ballot de chlorure de calcium en flocons;

ATTENDU QUE *Calclo* demande 426,80 \$ \$ le ballot pour du chlorure de calcium en flocons concentré à 83 %. *Somavrac* demande 420 \$ le ballot pour du chlorure de calcium Xtra85 concentré à 85 % livraison inclus. Le prix de *Sel Warwick* est de 404,87 \$ le ballot pour du chlorure de calcium en flocons concentré de 80 à 87 % incluant les frais, les palettes, les ballots, la livraison «lift inclus» et la surcharge de carburant;

Résolution 2012-03-65

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Serge Allie,

D'acheter l'abat-poussière de Sel Warwick à 404,87 \$ le ballot pour du chlorure de calcium en flocons concentré de 80 à 87 % On estime que la quantité requise est de 42 ballots d'une tonne chacun, pour un total d'environ 17 004, 54 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 Entretien des plates-bandes

Une vérification sera faite avec la chargée de projet madame Micheline Robert.

8. DEVIS POUR LE GRAVIER

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo veut obtenir le gravier adéquat et de qualité lorsqu'elle fait l'entretien de ses chemins de terre;

ATTENDU QU' elle détaille exactement le gravier désiré étendre sur ses chemins dans le devis qu'elle fournit aux fournisseurs;

ATTENDU QUE le devis a été présenté au Conseil municipal pour en faire l'approbation;

Résolution 2012-03-66

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

QUE le Conseil municipal approuve le devis qui a été présenté pour la fourniture de granulats concassés.

QUE le devis sera envoyé aux fournisseurs avec l'appel d'offres sur invitation pour le granulats concassés de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. GRATUITÉ DE LA SALLE DE L'ÂGE D'OR POUR LE REPAS PASCAL (28 MARS)

ATTENDU QUE le *Repas Pascal* se tiendra mercredi, le 28 mars 2012;

ATTENDU QUE le *Repas Pascal* aura lieu à la salle de l'Âge d'Or qui appartient à la Municipalité;

ATTENDU QUE les responsables de l'organisation du *Repas Pascal* demandent au Conseil de fournir gratuitement la salle de l'Âge d'Or;

Résolution 2012-03-67

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

DE fournir la salle de l'Âge d'Or gratuitement pour le *Repas Pascal* du 28 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. PROGRAMME D'INSPECTION DES FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QU' un projet de communiqué a été présenté au Conseil municipal concernant le *Programme d'inspection des fosses septiques*;

ATTENDU QUE le Conseil accepte le projet de communiqué qui a été présenté pendant la séance en cours;

Résolution 2012-03-68

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Serge Allie,

QUE le communiqué accepté par le Conseil municipal concernant le *Programme d'inspection des fosses septiques* soit distribué par envois collectifs pour les résidents de Saint-Malo et par envoi postal pour les non-résidents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

ATTENDU QU' un projet communautaire sera présenté dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts pour obtenir des arbres gratuits à distribuer aux citoyen-ne-s;

ATTENDU QU' un-e représentant-e d'Action St-François sera demandé-e afin de renseigner les participant-e-s sur les arbres remis ou tout autre renseignement lié aux arbres pendant la distribution;

Résolution 2012-03-69

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité de Saint-Malo présentera un projet à l'Association forestière des Cantons de l'Est afin d'obtenir des arbres gratuits.

QUE la municipalité de Saint-Malo demandera et paiera un-e représentant-e d'Action St-François afin d'animer et de renseigner les citoyen-ne-s pendant la distribution des arbres reçus gratuitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. SUBVENTION POUR L'ENSEMENCEMENT DU LAC LINDSAY :

Le formulaire de demande de subvention pour l'ensemencement du lac Lindsay a été rempli par le personnel de la Municipalité et envoyé par courriel à monsieur Olivier Tremblay, président de l'Association sportive du lac Lindsay. Malheureusement, il a omis d'envoyer le formulaire au gouvernement.

L'Association sportive du lac Lindsay présentera une demande écrite pour l'ensemencement du lac Lindsay. La municipalité de Saint-Malo paiera sur réception de la facture du fournisseur.

13. AJUSTEMENT DES SALAIRES

ATTENDU QUE la résolution 2011-12-275 a été adoptée afin d'effectuer des corrections sur les avantages sociaux (pourcentage de vacances à payer) prévus par la loi pour les employé-e-s, rétroactivement sur trois ans (2008 – 2009 – 2010) ainsi que sur l'année en cours;

ATTENDU QUE la résolution 2012-01-13 a été adoptée afin de mandater la firme d'avocats Monty Coulomb à vérifier l'interprétation de la loi concernant les corrections à apporter dans les avantages sociaux pour les employé-e-s;

ATTENDU QUE à la suite de l'interprétation faite par la firme d'avocats Monty Coulomb le Conseil municipal a pris sa décision;

Résolution 2012-03-70

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE le montant total de 872,54 \$ sera remis (selon le tableau fourni) aux dossiers des employé-e-s qui sont touché-e-s par les corrections sur les avantages sociaux (pourcentage de vacances à payer) prévus par la loi, rétroactivement sur un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 147 400 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complétée;

Résolution 2012-03-71

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

QUE la municipalité de Saint-Malo informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. INCENDIE :

15.1 Salaire

ATTENDU QU' un réajustement des salaires doit être fait pour les pompiers volontaires;

ATTENDU QU' un pompier a suivi la formation d'officier et qu'il a été nommé comme directeur du service incendie de Saint-Malo;

Résolution 2012-03-72

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Serge Allie,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de rémunérer les pompiers volontaires tel que présenté sur le tableau de l'entente entre les deux municipalités, Saint-Malo et Saint-Isidore-de-Clifton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2 Équipements

ATTENDU QUE des équipements sont achetés pour les pompiers volontaires des deux municipalités;

ATTENDU QUE les mêmes équipements devraient être achetés par les deux municipalités;

ATTENDU QU' au dernier achat d'équipements, malgré les recommandations émises par le chef des pompiers, certains équipements différents ont été achetés par les deux municipalités;

Résolution 2012-03-73

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Serge Allie,

QUE les municipalités de Saint-Malo et de Saint-Isidore-de-Clifton communiqueront ensemble afin d'en venir à un consensus lorsqu'il y aura des équipements à acheter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.3 Point d'eau

ATTENDU QUE le plan du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* a été adopté à la résolution 2006-03-77;

ATTENDU QUE dans ce plan, des points d'eau avait été déterminés;

ATTENDU QU' une carte a été réalisée par la MRC de Coaticook au mois de novembre 2011 sur la «Couverture en fonction de l'eau» pour le *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie*;

ATTENDU QUE trois bornes sèches ont été installées sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo et sont indiqués sur la carte;

ATTENDU QU' une quatrième borne sèche devra être installée sur le chemin De Malvina et le chemin du Gore afin de desservir une autre partie du territoire qui n'est pas couvert;

Résolution 2012-03-74

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

QUE la municipalité de Saint-Malo demandera à la MRC de Coaticook d'ajouter la quatrième borne sèche à l'intersection du chemin De Malvina et du chemin du Gore sur son plan de «Couverture en fonction de l'eau» pour le *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* afin qu'il soit accepté par le gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.4 Formation

ATTENDU QUE les Services aux entreprises de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke offre la formation *Auto-sauvetage* d'une durée de 8 h aux pompiers volontaires;

ATTENDU QUE le coût par groupe est de 1 288 \$ pour dix personnes;

ATTENDU QUE les frais E.N.P.Q. par individu est de 56 \$ pour l'inscription et le guide de l'élève;

Résolution 2012-03-75

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par la conseillère Vincent Tremblay,

QUE le Conseil municipal accepte que les pompiers volontaires suivent la formation *Auto-sauvetage* offert par les Services aux entreprises de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

QUE la signataire de l'entente de service sera la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. **INODE**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a demandé d'être désignée comme municipalité pilote de la première année de l'Alliance afin de bénéficier des services d'accompagnement d'Inode Estrie à la résolution 2010-12-303;

ATTENDU QU' à la résolution 2011-02-33, le comité de développement local a accepté de s'occuper du dossier afin de réaliser le plan d'action 2011 d'accompagnement d'Inode Estrie selon le calendrier préliminaire de réalisation;

ATTENDU QU' à la suite de la réalisation du plan d'action, un énoncé de vision a été défini avec Inode Estrie et présenté au Conseil municipal de Saint-Malo;

Résolution 2012-03-76

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

QUE l'énoncé de vision présenté par le comité et Inode Estrie est accepté par le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo et détaillé ci-dessous :

«Bien enracinée au cœur des majestueuses montagnes et vallons, la Municipalité de Saint-Malo est reconnue comme étant dynamique, accueillante et authentique, caractéristiques qui font la fierté de ses villageois.

Le maintien de la tranquillité et de la beauté de ses paysages, de même que la revitalisation du lac Lindsay, témoignent de sa volonté d'offrir un environnement naturel préservé pour les citoyens actuels et les générations futures.

Grâce à des infrastructures de loisirs de qualité et des services répondant aux besoins de l'ensemble de la population, Saint-Malo constitue un lieu où il fait bon vivre pour les jeunes familles et où les aînés veulent demeurer le plus longtemps possible.

Soutenue par une industrie du bois bien établie et une relève agricole, elle mise sur ses forces et ses attraits pour le développement touristique en harmonie avec son milieu.

La présence d'un lieu de rassemblement incontournable pour tous au village permet de maintenir les liens tissés serrés qui caractérisent les Malouins depuis toujours.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. **150^E ANNIVERSAIRE DE SAINT-MALO**

ATTENDU QU' à la résolution 2012-02-39 le Conseil municipal a donné un accord de principe pour un prêt de 15 000 \$ au Comité des Loisirs afin de permettre le démarrage des projets de la fête du 150^{ième} anniversaire en 2013;

ATTENDU QUE une rencontre a eu lieu avec les personnes intéressées à s'impliquer dans l'organisation de la fête du 150^{ième} anniversaire en 2013 concernant la gestion financière du projet;

ATTENDU QUE suite à cette rencontre, la municipalité de Saint-Malo accepte d'avancer les montants nécessaires aux projets;

Résolution 2012-03-77

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

D'assurer l'appui de la municipalité au comité organisateur formé par le Comité des Loisirs de Saint-Malo;

D'avancer au Comité des Loisirs de Saint-Malo un montant de 15 000 \$ afin de permettre l'élaboration des divers événements qui souligneront le 150^{ième} anniversaire de Saint-Malo. Un montant de 10 000 \$ sera transformé en subvention lors du dépôt d'un plan plus détaillé des activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. **RAPPORT**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le *Rapport annuel de gestion des matières résiduelles – Municipalité de Saint-Malo - 2011* présenté le 20 février 2012 par madame Monique Clément, chargée de projet matières résiduelles de la MRC de Coaticook.

19. PAIEMENT DES COMPTES

19.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 69 893,43 \$ payés depuis le 14 février 2012.

Résolution 2012-03-78

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 69 893,43 \$ payés depuis le 14 février 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2 Comptes à payer

19.2.1 Monty Coulombe S.E.N.C.

ATTENDU QUE la firme Monty Coulombe s.e.n.c. a fait parvenir ses honoraires et ses déboursés pour la période de janvier 2012 - Général;

Résolution 2012-03-79

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

DE payer la facture numéro 070413 du 22 février 2012, référence MALO / 345802/VR, reçue de la firme d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. au montant de 956 \$ taxes non incluses pour les services professionnels rendus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2.2 Monty Coulombe S.E.N.C.

ATTENDU QUE la firme Monty Coulombe s.e.n.c. a fait parvenir ses honoraires et ses déboursés pour la période de janvier 2012 – Cour municipale;

Résolution 2012-03-80

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer la facture numéro 070412 du 22 février 2012, référence MALO / 345802/VR, reçue de la firme d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. au montant de 175 \$ taxes non incluses pour les services professionnels rendus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2.3 Colebrook

COMPTE TENU QU' à la résolution 2011-03-59 la municipalité de Saint-Malo a accepté la proposition du Centre de communications et de répartition des appels dont la responsabilité incombe à la ville de Colebrook NH,

COMPTE TENU QU' à cette même résolution, la Municipalité a accepté de défrayer les coûts reliés à ce service pour un montant de base de 1 500 \$ par année sur réception de la facture,

ATTENDU QU' un courriel a été reçu de Colebrook NH pour le montant à payer pour l'année 2011;

Résolution 2012-03-81

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE les services au Centre de communications régional de Colebrook NH ont commencé seulement en juin donc, six mois de services pour 2011 soit 750 \$ payable en devises américaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2.4 Entente services incendie

ATTENDU QUE l'entente relative à la fourniture de services pour la protection contre les incendies avec Saint-Isidore-de-Clifton a été signée le 28 août 2008 à Saint-Malo et le 25 septembre 2008 à Saint-Isidore;

ATTENDU QUE cette entente a une durée d'un an rétroactivement au 1^{er} janvier 2008 et qu'elle se renouvellera automatiquement par période successive d'un (1) an;

ATTENDU QUE le paiement pour l'année 2011 est dû;

Résolution 2012-03-82

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

DE payer la partie de la quote-part de la Municipalité au montant de 12 975,69 \$ selon l'entente pour la fourniture des services de protection contre les incendies par la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2.5 Conseil Sport Loisir de l'Estrie

ATTENDU QUE le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie sollicite la municipalité de Saint-Malo de devenir membre pour l'année 2012 – 2013;

ATTENDU QUE le coût de l'adhésion en vigueur du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 est de 70 \$ pour une municipalité de moins de 1 000 habitants;

Résolution 2012-03-83

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE renouveler la carte d'adhésion au Conseil Sport Loisirs au montant de 70 \$ pour l'année 2012 – 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents et une lettre a été sélectionnée :

20.1 **Souper bénéfice-fondue à volonté de la Fondation de la Frontalière**

ATTENDU QUE la Fondation de la Frontalière tiendra un souper bénéfice-fondue à volonté samedi, le 14 avril prochain;

ATTENDU QUE la Fondation veut ainsi remercier la générosité des gens et des organismes qui donnent à la fondation ainsi que donner plus de visibilité à ses partenaires;

Résolution 2012-03-84

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE réserver une table pour huit personnes au souper bénéfice-fondue à volonté samedi, le 14 avril prochain organisée par la Fondation de la Frontalière pour le prix de 375 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21. RAPPORTS :

21.1 Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil sur les points suivants :

- Contrat MTQ;
- Monsieur Pierre Langevin de la Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie en collaboration avec Poste Canada procèdent à des études;
- Nouveau fonds Tillotson qui sera géré par la MRC de Coaticook;
- Camp 911 se tiendra du 9 au 13 juillet 2012.

21.2 Conseillers

La conseillère Sylvie Robidas parle de la dernière réunion du MADA au Conseil municipal.

Le conseiller Serge Allie demande d'obtenir les chiffres comptables concernant les surplus de l'année 2011 avant le 31 mars prochain.

Le conseiller Robert Fontaine demande des renseignements sur les chemins.

Le conseiller Alain Tétrault aborde avec le Conseil :

- Le circuit de photos de la Table culturelle qui a commencé à être refait;
- La formation de la FQM;
- Les chemins à réparer;
- La règlementation concernant les bandes sur le bord des fossés pour les terres à bois par rapport aux terres agricoles;
- Les unités pour la maison de monsieur Michel Champeau;
- La Caisse populaire Desjardins :

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Malo a entendu parler de fermeture de centres de services de la caisse populaire Desjardins dans certaines municipalités;

ATTENDU QUE la caisse populaire est une entreprise coopérative qui selon leur mandat se doit de rester proche de ses membres

actionnaires en lui assurant un service adéquat;

ATTENDU QUE n'étant pas une entreprise privée, elle ne doit pas priver ses membres actionnaires des services qui sont offerts dans la région;

ATTENDU QUE ces services sont des atouts qui s'ajoutent aux autres services offerts dans les municipalités;

Résolution 2012-03-85

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité s'oppose à la fermeture de centres de services de la caisse populaire Desjardins installés dans les municipalités concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21.3 Directrice générale

21.3.1 Lettre d'appui pour le Resto-Bar le Saint-Malo

ATTENDU QUE madame Isabelle St-Pierre est venue demander une lettre d'appui pour l'ouverture du Resto-Bar le Saint-Malo;

ATTENDU QU' elle pourra ainsi la remettre aux personnes concernées ;

Résolution 2012-03-86

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QU'une lettre sera remise à madame Isabelle St-Pierre, propriétaire du Resto-Bar le Saint-Malo afin de démontrer l'appui que la municipalité de Saint-Malo apporte à son projet:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21.3.2 Compte de taxes municipales

Beaucoup d'appels téléphoniques ont été reçus concernant les collectes de recyclage et d'ordure sur les terres à bois.

21.3.3 Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo

Monsieur Marcel Beloin, président du secteur Saint-Malo a demandé au Conseil municipal de faire l'entretien des pelouses des cimetières de Saint-Malo. Mais, du point de vue légal, la municipalité de Saint-Malo ne peut pas effectuer l'entretien des pelouses de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo

22. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

23. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, Monsieur le Maire déclare la levée de la séance.

Il est 22 h 48.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière